

1^{ERE} SESSION

DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 24-28 avril 2017



RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DE

L'OHI POUR LA PERIODE

2012-2016

PROGRAMME DE TRAVAIL N° 1

AFFAIRES GENERALES

TABLE DES MATIERES

Introduction

Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées

Elément 1.2 Gestion de l'information

Elément 1.3 Relations publiques

Elément 1.4 Programme de travail & budget, plan stratégique et suivi des performances

Elément 1.5 Gestion du Secrétariat

Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales ou futures Assemblées

Actions requises de l'Assemblée

Introduction

1. Le programme de travail 1 de l'OHI - *Affaires générales* couvre la fourniture des services du Secrétariat de l'OHI et, par le biais du Secrétariat, la gestion et la promotion des relations avec les autres organisations internationales. Le programme de travail 1 était principalement exécuté par le Comité de direction, et est à présent exécuté par le Secrétaire général avec l'aide des Directeurs.

Elément 1.1 **Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées**

2. Cet élément couvre les relations et la coopération entre l'OHI et les autres organisations internationales – en particulier celles avec lesquelles l'OHI a une relation ou un accord formel, telles que les organisations intergouvernementales sœurs et les autres organisations internationales ayant un intérêt pour l'hydrographie et les informations et services géospatiaux maritimes. Une liste complète des visites et les détails de la participation aux réunions ont été fournis dans le bulletin HI mensuel ainsi que dans le rapport annuel de l'OHI. L'OHI était représentée dans la plupart des cas par le président (à présent Secrétaire général), un Directeur ou bien un adjoint aux directeurs. Dans un petit nombre de cas, des représentants des Etats membres ont également participé aux mêmes réunions au titre de leur propre pays.
3. Les points importants résultant de la coopération avec les organisations concernées au cours de la période considérée sont décrits ci-après.

Réunions consultatives du traité sur l'Antarctique

4. L'OHI est un expert invité des réunions consultatives du traité sur l'Antarctique (RCTA) qui est une réunion diplomatique permanente se réunissant annuellement afin d'examiner des mesures, des décisions et des résolutions pour appliquer les principes du Traité sur l'Antarctique et du Protocole sur l'environnement et pour fournir des règles et directives pour la gestion de la zone du Traité sur l'Antarctique. L'OHI était représentée à toutes les réunions au cours de la période considérée.
5. En 2014, la RCTA a adopté une nouvelle résolution sur le renforcement de la coopération en matière de levés hydrographiques et de cartographie marine dans les eaux antarctiques. Cette résolution envoyait un signal clair visant à faire reconnaître à tous les Etats et organisations impliqués au sein de la RCTA la situation actuellement loin d'être acceptable concernant l'hydrographie et la cartographie marine, et à leur faire comprendre que la coordination, la collaboration ainsi que le partage des ressources sont essentiels à l'amélioration de la situation en Antarctique. La résolution reconnaît également que la commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique (CHA) est l'autorité chargée de la coordination de la cartographie marine et de l'hydrographie dans la région.

Comité international radio maritime

6. Le comité international radio maritime (CIRM) est une organisation accréditée en tant qu'observatrice auprès de l'OHI. Le CIRM est la principale association internationale pour les compagnies électroniques maritimes et plusieurs de ses membres sont des contributeurs essentiels en matière de développement de normes, en particulier en ce qui concerne les normes pour les ENC et le transfert de données numériques. Au cours de la période, le CIRM a joué un rôle important pour aider l'OHI à travailler avec l'industrie afin de résoudre des questions en lien avec différentes anomalies de fonctionnement des équipements ECDIS qui ont affecté la sécurité de la navigation en raison de la manière dont les normes de l'OHI correspondantes avaient été mise en œuvre par différents fabricants d'ECDIS.

Initiatives de l'Union européenne

7. Un protocole d'accord établissant une coopération sur les affaires maritimes entre l'OHI et la Commission européenne (CE) a été signé à l'occasion de la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI-18). Le protocole fournit un cadre assurant le maintien d'une liaison entre l'OHI et l'Union européenne (UE) dans les nombreux domaines d'intérêt commun. La direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de l'UE sert de point de contact du côté de la Commission. Le groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG) a été établi en tant que groupe de travail dépendant de l'IRCC afin de servir de point de contact de l'OHI. Les relations avec l'UE ont progressé convenablement au cours de la période considérée, en particulier via le développement du projet de cartographie côtière en lien avec le portail consacré à la bathymétrie du réseau européen d'observation et de données du milieu marin (EMODnet). Le projet de cartographie côtière a été le premier succès significatif avec un consortium de services hydrographiques (SH) prenant la direction d'un important projet de l'UE. Les objectifs du projet étaient d'évaluer la disponibilité actuelle des cartes côtières numériques au sein de l'UE, de diffuser ces informations par le biais d'EMODnet, de partager des expériences de cartographie côtière au sein de l'UE, de développer des normes pour de meilleures pratiques et de proposer comment un futur programme de cartographie côtière européen conjoint (JECMaP) pourrait fonctionner (cf. <http://coastal-mapping.eu/>). La contribution au développement plus avant d'EMODnet, le soutien de la directive de l'UE sur la planification de l'espace maritime et la contribution à l'initiative de l'UE « Connaissance du milieu marin 2020 » visant à soutenir la croissance bleue ont également été abordés au cours de la période. Des détails complémentaires sont fournis dans le rapport de l'IENWG sous le programme 3.

Association internationale de signalisation maritime

8. L'association internationale de signalisation maritime (AISM) a maintenu une relation particulièrement productive avec l'OHI tout au long de la période considérée.
9. L'AISM a continué à s'acheminer vers la modification de ses statuts afin de passer d'une organisation internationale à une organisation intergouvernementale. Ce faisant, elle a sollicité des conseils de la part du Secrétariat de l'OHI et a utilisé en grande partie le modèle constitutionnel de l'OHI pour établir sa propre future constitution.
10. L'AISM a également adapté la philosophie ainsi que le modèle administratif du programme de renforcement des capacités de l'OHI comme base pour son académie mondiale de l'AISM (qui correspond au programme de renforcement des capacités de l'AISM). La création de l'académie de l'AISM a entraîné une coopération de plus en plus étroite entre les deux organisations afin de dispenser des formations fondamentales complémentaires et également d'effectuer des évaluations techniques d'Etats qui requièrent une assistance.
11. L'AISM a continué à jouer un rôle prépondérant pour influencer la mise en œuvre du concept de « e-navigation » de l'OMI. L'AISM a ainsi entamé des travaux relatifs à plusieurs protocoles d'échange d'informations en lien avec les services d'aide à la navigation qui sont basés sur la S-100 de l'OHI et destinés à devenir des services dans le concept de la « e-navigation ».

Commission électrotechnique internationale (IEC)

12. La commission électrotechnique internationale (IEC) est une OING qui élabore sur la base du consensus des normes internationales et qui gère des systèmes d'évaluation de la conformité pour les produits, systèmes et services électriques et électroniques. Le principal contact de l'OHI est le comité technique 80 (TC80) qui est chargé des équipements et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes et qui produit les normes d'essai requises pour

la mise en œuvre des normes de fonctionnement adoptées par l'Organisation maritime internationale (OMI).

13. Le TC80 est notamment responsable de la norme d'essai IEC 61174 relative aux ECDIS, qui est la norme de référence pour l'homologation des ECDIS. En réponse à plusieurs anomalies qui avaient été identifiées dans les ECDIS par l'OHI et par l'OMI en 2012, le TC80 de l'IEC avait créé une équipe de maintenance chargée de réviser la 3^{ème} édition de l'IEC 61174 afin de traiter ces problèmes. Comme rapporté sous le programme 2, la révision de l'IEC 61174 a été étroitement coordonnée avec la révision des normes relatives aux ECDIS de l'OHI qui sont des références normatives dans l'IEC 61174.
14. Une coopération plus poussée avec le TC80 est en cours afin de traiter les questions de normalisation de l'IEC relatives à la « e-navigation ». Le TC80 a créé en 2015 un groupe de travail dédié, le WG17 - Structure commune de données maritimes (CMDS), afin de contribuer au développement de la CMDS en se basant sur le cadre de la S-100 (cf. section OMI).

Organisation internationale de normalisation (ISO)

15. L'OHI est un membre de liaison de classe A du comité technique 211 de l'ISO (ISO/TC211) et a contribué au développement de la série 19100 de normes et de spécifications techniques pour les informations géospatiales. Ces normes ISO ont été utilisées pour le développement de la S-100 - *Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI*, de la base de registres d'informations géospatiales (IG) de l'OHI et de spécifications de produit basées sur la S-100.
16. En 2012, l'OHI et l'ISO ont signé un protocole d'accord affirmant une reconnaissance et une coopération mutuelles entre les deux organisations afin de continuer à développer des normes contemporaines pertinentes et d'éviter la duplication des efforts. Le Secrétariat suit et participe aux travaux d'élaboration de normes du TC211 de l'ISO et rend compte des activités pertinentes aux comités et groupes de travail de l'OHI.

Nations Unies

17. Le Secrétariat a progressivement accru la visibilité de l'OHI au sein des différents organes des Nations Unies (NU) au cours de la période considérée.
18. **Comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM).** L'UN-GGIM rend compte à l'Assemblée des NU via le Conseil économique et social des NU (ECOSOC). L'objectif principal de l'UN-GGIM est de jouer un rôle majeur pour établir un plan de développement de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et pour promouvoir l'utilisation de l'information géospatiale en vue de relever les principaux défis mondiaux.
19. Le Secrétariat a représenté l'OHI lors des réunions annuelles de l'UN-GGIM et de plusieurs forums intersessions de haut niveau.
20. Avec l'assistance du groupe de travail de l'OHI sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG), le Secrétariat de l'OHI a co-rédigé avec le TC 211 de l'ISO et l'Open Geospatial Consortium deux documents de référence qui ont ensuite été adoptés par l'UN-GGIM. Ces documents fournissent des conseils sur la mise en œuvre de normes géospatiales.
21. D'une manière plus générale, l'UN-GGIM a de plus en plus reconnu la nécessité de considérer le domaine des informations géospatiales maritimes comme une part intégrante de ses travaux. Ceci devrait aboutir à la création d'un groupe de travail spécifique en 2018, ce qui, à son tour,

pourrait encourager plus que les deux ou trois hydrographes nationaux actuellement directement représentés à l'UN-GGIM à y participer.

22. L'UN-GGIM est à présent en train de développer une liste de thèmes de données fondamentaux. L'hydrographie a été reflétée dans la liste provisoire des thèmes sous différents termes, dont : *hydrographie, profondeur, élévation et hauteur, et eau.*
23. **Autorité internationale des fonds marins (AIFM).** L'OHI a établi un protocole d'accord avec l'AIFM. Ce protocole d'accord permet à l'OHI de fournir des conseils et des commentaires au Secrétariat de l'AIFM, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux données bathymétriques sur la base desquelles l'AIFM gère ses contrats dans la Zone. Le président (à présent Secrétaire général) a participé à l'Assemblée de l'AIFM en 2016, au cours de laquelle l'OHI a officiellement été reconnue en tant qu'organisation observatrice.
24. **Division des NU sur les océans et le droit de la mer (UN-DOALOS).** Le Secrétariat a fourni à l'UN-DOALOS la contribution de l'OHI au rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale des NU sur les océans et le droit de la mer. Une liaison a également été maintenue via le comité consultatif OHI-AIG sur le droit de la mer (ABLLOS) tel que rapporté sous le programme 2. Le DOALOS a exprimé un vif intérêt concernant le développement de la spécification de produit basée sur la S-100 sur les limites et frontières maritimes (S-121) pour établir le format recommandé pour le dépôt par les Etats de données à l'appui des limites et frontières maritimes auprès des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Convention des NU sur le droit de la mer (CNUDM).

Organisation maritime internationale

25. Une liaison et une coopération actives avec l'OMI ont été entretenues au cours de la période considérée. Les Secrétariats de l'OHI et de l'OMI ont régulièrement et efficacement communiqué sur de nombreuses questions d'intérêt mutuel. Un nouvel accord de coopération entre les deux organisations a été rédigé afin de mettre l'accent sur les dispositions étroites et coopératives qui existent à présent entre les deux organisations et de renforcer davantage les synergies. L'accord a été approuvé et signé en 2013 et a remplacé un précédent texte signé en 1962.
26. Le Secrétariat a représenté l'OHI à toutes les réunions importantes de l'OMI lors desquelles des questions relatives à l'hydrographie et à la cartographie marine étaient débattues. Le Secrétariat a participé aux réunions de l'Assemblée, du comité de la sécurité maritime (MSC), du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV) et du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR), qui ont été fusionnés en 2013 pour devenir le sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR), et le comité de la coopération technique (TCC). Les nombreux items présentant un intérêt pour l'OHI incluaient la poursuite du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie de « e-navigation » de l'OMI, le développement du Code polaire de l'OMI - ces deux items ayant des aspects sous-jacents significatifs relatifs à la cartographie marine, la mise en œuvre de la prescription d'emport d'ECDIS, les programmes de renforcement des capacités, et le service mondial d'avertissements de navigation (SMAN), en lien avec l'exploitation et la modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Outre les items rapportés sous les éléments pertinents des programmes 2 et 3, les questions suivantes ont progressé au cours de la période.
27. En 2012, le MSC a avalisé la norme S-100 de l'OHI en tant que base pour la création d'un cadre pour l'accès et les services de données dans le périmètre de la « e-navigation » et des parties concernées de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), identifié en tant que structure commune de données maritimes (CMDS). Cette reconnaissance par l'OMI a positionné la S-100 à une place importante, allant bien au-delà de l'utilisation de la

norme essentiellement à des fins cartographiques. En outre, le MSC a autorisé la création d'un groupe d'harmonisation conjoint OMI/OHI sur la modélisation des données et a approuvé son mandat. Les principaux objectifs du groupe sont d'exercer la coordination globale afin d'assurer la création et la tenue à jour d'une CMDS robuste et extensible. Le groupe est actuellement en sommeil mais devrait être activé en 2017 en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de « e-navigation » de l'OMI.

28. Conformément à la directive approuvée par la CHI-18, l'OHI a continué de superviser la mise en œuvre des ECDIS pour s'assurer que les problèmes relatifs aux anomalies de fonctionnement de certains ECDIS sont répertoriés, analysés, signalés et résolus le plus rapidement possible afin de maintenir la sécurité de la navigation et de soutenir la transition harmonieuse de la navigation papier à la navigation numérique. Le Secrétariat de l'OHI a notamment surveillé les comptes rendus de navires sur le test de présentation des données et des performances des ECDIS de l'OHI publié en 2011 et a rendu compte annuellement au NAV puis au NCSR sur ce sujet. L'OHI a contribué au développement d'une directive consolidée de l'OMI intitulée « *ECDIS - Guide de bonnes pratiques* » (circulaire MSC.1/Circ.1503 du 24 juillet 2015) qui a remplacé sept circulaires de l'OMI qui avaient été développées successivement au fil des ans.
29. En 2014, le MSC a approuvé et adopté le texte contraignant d'un *Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires* (Recueil sur la navigation polaire - résolution MSC.385(94)) ainsi qu'un nouveau chapitre XIV à la Convention SOLAS sur les « *Mesures de sécurité pour les navires exploités dans les eaux polaires* ». Comme recommandé par le Secrétariat, le Recueil pour la navigation polaire fait référence au mauvais état de la cartographie marine dans les régions polaires et aux précautions nécessaires pour atténuer certains des risques y relatifs.
30. Dans le domaine du renforcement des capacités, l'OHI a invité le TCC à rechercher les voies et moyens d'améliorer l'efficacité des activités de renforcement des capacités sous le thème des NU « unis dans l'action », comme le partage d'informations disponibles dans les profils maritimes des pays de l'OMI et l'identification de plusieurs objectifs communs, en particulier pour aider les États côtiers à remplir les obligations fixées dans le chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). En 2013, l'Assemblée a approuvé le passage d'un système d'audit volontaire des États membres de l'OMI à un système d'audit obligatoire. Le système comprend l'évaluation de la fourniture de services hydrographiques nationaux dans les pays faisant l'objet d'un audit.

Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

31. L'OHI poursuit sa coopération avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) dans des domaines d'intérêt commun. En raison de certaines contraintes financières au sein de la COI, des restrictions ont eu un impact sur l'exécution des programmes de la COI, ce qui a légèrement affecté les activités de l'OHI au cours de la période 2012-2016, en particulier les questions liées à la cartographie des océans. Par conséquent, ce programme important, auquel une priorité sensiblement plus élevée a récemment été accordée au sein de la COI, n'a pas reçu les ressources suffisantes pour financer les besoins minimums. Toutefois, un engagement plus étroit entre les deux Secrétariats au cours de la dernière partie de la période a permis aux projets de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) et de carte bathymétrique internationale (IBC) de progresser. Ceci comprend l'approbation du mandat et des règles de procédure du sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM) ainsi que l'approbation du mandat et des règles de procédure révisés du comité directeur de la GEBCO, qui ont amélioré de manière significative la gouvernance et la supervision de ce comité. La COI a adopté le Livre de recettes de la GEBCO – *Publication B-11 de l'OHI* – en tant que Manuels et guides 63 de la COI.

32. A l'initiative du nouveau Secrétaire exécutif de la COI, le Dr Vladimir Ryabinin, la COI a créé un groupe d'examen qui a entrepris d'examiner le rôle de la COI à l'appui du projet GEBCO. Le groupe était composé de représentants des Etats membres de la COI ainsi que d'un expert du comité directeur de la GEBCO et de chaque organe subsidiaire technique et régional concerné de la COI, et présidé par le Dr Alexander Postnov (Fédération de Russie), vice-président de la COI. Le groupe d'examen a rapporté que la majorité des organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI utilisaient les produits de la GEBCO et qu'ils les jugeaient comme d'importants vecteurs pour leurs activités, notant que c'est également le cas pour les activités et la modélisation de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Compte tenu de cela, le groupe d'examen a recommandé que la COI poursuive sa participation au projet GEBCO et qu'elle collecte et intègre de manière régulière les besoins des utilisateurs de la COI concernant les produits de la GEBCO. Le conseil exécutif de la COI a exprimé son inquiétude quant au fait que le niveau de participation active de la COI au projet GEBCO a diminué et a noté que le projet repose principalement sur le soutien de l'OHI. Etant donné le résultat de cet examen, le conseil exécutif de la COI a décidé d'augmenter l'engagement de la COI avec une proposition d'allouer un financement pour le prochain exercice biennal. Il a également créé un groupe de travail composé de représentants des organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI afin d'identifier les demandes ainsi que les éventuelles contributions des utilisateurs de la COI aux produits GEBCO, en le chargeant de collecter, d'intégrer et d'évaluer les besoins et les demandes des utilisateurs ainsi que les éventuelles contributions aux données et produits GEBCO.
33. Une attention particulière a été portée aux tsunamis au cours de la période. La COI a décidé de continuer à travailler sur la stratégie permettant de gérer les menaces de tsunami de la manière la plus efficace et efficiente possible. L'OHI a été activement impliquée dans la sensibilisation et dans la fourniture de formation, notamment à des pays situés dans la partie de l'océan Indien affectée par les tsunamis, mais également dans d'autres régions également menacées par ce type de catastrophe naturelle. Une priorité très élevée est accordée par les deux organisations aux questions de renforcement des capacités. La COI a également participé à des réunions du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) afin de rechercher des améliorations à la diffusion d'avertissements via le SMAN ; plusieurs exercices ont été effectués, avec la participation des coordinateurs de NAVAREA concernés. L'OHI n'a pas cessé de confirmer qu'elle était prête à coopérer pleinement avec la COI pour l'élaboration de cartes des inondations et pour des activités de bathymétrie côtière y relatives dont les régions concernées ont besoin, en particulier dans l'océan Indien.
34. L'OHI a continué de souligner l'importance d'une bathymétrie complète afin de contribuer à la modélisation et la prévention des tsunamis, ainsi que l'importance de la sensibilisation du grand public, et a recommandé à la COI de tirer parti de la structure régionale de l'OHI, en contactant les commissions hydrographiques régionales de l'OHI appropriées afin d'obtenir la bathymétrie disponible pour soutenir ses travaux. Les discussions sur la stratégie de la COI pour le développement des capacités, l'initiative de partenariat polaire international et le 50^{ème} anniversaire de l'expédition internationale de l'océan Indien revêtent une importance particulière pour l'OHI.
35. L'OHI, via le Secrétariat de l'OHI et les membres du groupe de travail de l'OHI sur les marées, le niveau de la mer et les courants (TWCWG) (anciennement le TWLWG), a participé aux réunions du groupe d'experts GLOSS de la COI. Le GLOSS a également été représenté lors de réunions du TWCWG. L'OHI a continué de soutenir le GLOSS en augmentant le volume de données de marées mis à disposition du GLOSS et des anciens enregistrements de marégraphes intégrés dans la banque de données servant à l'étude des changements du niveau de la mer à long terme.

36. En plus des différents délégués des services hydrographiques d'un certain nombre d'Etats membres de l'OHI, l'OHI a été représentée à toutes les réunions de l'assemblée et du conseil exécutif de la COI par le Secrétariat de l'OHI.

Organisation météorologique mondiale

37. En 2011, l'Assemblée de l'OMI a adopté la résolution A.1051 - *Service mondial OMI/OMM d'information et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie (WMMIWS) – Document de référence*, qui établissait les coordinateurs METAREA, homologues des coordinateurs NAVAREA du SMAN. Suite à ce développement, l'OMM s'est impliquée de plus en plus dans la fourniture de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) et l'infrastructure du SMDSM. L'OMM a été pleinement impliquée dans le processus de révision de la documentation RSM et a participé à toutes les réunions du sous-comité SMAN et du groupe de travail sur la révision des documents. Des réunions des Secrétariats de l'OMI, de l'OHI et de l'OMM ont régulièrement eu lieu et se sont concentrées sur la fourniture de RSM ainsi que des services sous-jacents. En 2015, l'OHI et le Secrétariat de l'OMM ont établi un protocole d'accord officialisant la coopération déjà solide entre les deux organisations, notamment en matière de fourniture de RSM et de développement des spécifications de produit basées sur la S-100 pour les glaces de mer (S-411) et les prévisions météo-océanographiques (S-412). Les connaissances tirées du développement par l'OMM du programme de navires d'observation bénévoles ont représenté une contribution très utile au développement de l'initiative de bathymétrie participative menée par l'OHI.

Communauté du Pacifique et organisation des Etats de la Caraïbe orientale

38. Le Secrétariat, pour le compte de l'OHI, a établi un protocole d'accord avec la Communauté du Pacifique (SPC) et avec l'organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO) en 2011 et 2015 respectivement. L'objectif de ces protocoles est d'officialiser les dispositions de liaison entre l'OHI et ces organisations intergouvernementales régionales afin de s'assurer que le renforcement des capacités de l'OHI ainsi que les développements hydrographiques y relatifs dans ces régions sont coordonnés de manière appropriée. Les commissions hydrographiques régionales respectives sont désignées en tant que points de contact opérationnels. La SPC a par conséquent joué un rôle de plus en plus important au sein de la commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO) en développant une compétence hydrographique régionale dans le cadre de la division de géoscience appliquée de la SPC. Dans le même temps, le Secrétariat de l'OECO a participé à plusieurs réunions de la commission hydrographique de la Més-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC), et occupe un rôle central dans la recherche de financement pour un programme d'amélioration de l'hydrographie de l'OECO.

Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre

39. L'organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC) est une organisation intergouvernementale régionale créée par la Charte maritime d'Abidjan, dont la mission est de promouvoir le développement de services de transport maritime rentables avec les plus hautes normes de sécurité et de sûreté, ainsi que de protéger l'environnement marin.
40. Suite à un atelier conjoint OHI-OMAOC qui s'est tenu à Pointe-Noire (République du Congo) en 2013, la commission hydrographique de l'Atlantique oriental a élaboré un protocole d'accord relatif à la coopération entre l'OMAOC et l'OHI, qui a été signé en 2016. L'objectif du protocole est de consolider et de renforcer le processus de coopération régionale ainsi que d'assurer le développement et la coordination efficaces et efficients des programmes d'hydrographie et de cartographie marine, conformément aux obligations des traités internationaux.

Groupe d'observation de la Terre

41. Le GEO, « groupe d'observation de la Terre », est un partenariat volontaire de gouvernements et d'organisations internationales. Il a été lancé en 2003 en réponse aux appels à l'action du sommet mondial de 2002 sur le développement durable et des principaux pays industrialisés du G8 (Groupe des huit). Le GEO coordonne les efforts de construction du système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) afin d'exploiter le potentiel croissant des observations terrestres à l'appui de la prise de décision, dans un monde de plus en plus complexe et touché par un stress environnemental croissant. Les membres du GEO comprennent 102 gouvernements et la Commission européenne. En outre, 106 organisations intergouvernementales, internationales, et régionales dotées d'un mandat spécifique dans le domaine de l'observation de la Terre ou des questions connexes ont été reconnues au titre d'organisations participantes. L'OHI a été reconnue en tant qu'organisation participante en 2006. Le GEO se réunit chaque année en session plénière.
42. Depuis 2014, l'OHI est représentée aux réunions plénières, régionales et ministérielles du GEO par le Secrétariat et par les Etats membres concernés. L'OHI a également fait des déclarations lors des récentes réunions du GEO soulignant l'importance d'efforts mondiaux afin d'améliorer la disponibilité des données pour les océans et de reconnaître le projet de la GEBCO OHI-COI, le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) ainsi que les groupes de travail de l'OHI sur les infrastructures de données spatiales maritimes et sur la bathymétrie participative en tant que contributeurs essentiels à la composante maritime du système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

Comité international de protection des câbles (CIPC)

43. Le comité international de protection des câbles (CIPC) est un organisme à but non lucratif qui représente l'industrie internationale des câbles sous-marins et promeut la sécurité et la sauvegarde des câbles sous-marins contre les risques anthropiques et naturels.
44. A l'occasion d'échanges de routine à propos de la fourniture de données relatives aux câbles à des fins cartographiques, le Secrétariat de l'OHI et le comité exécutif du CIPC ont identifié la nécessité de renforcer la coopération entre les deux organisations sur les questions relatives à l'exploitation des câbles sous-marins. Le CIPC a participé à la 7^{ème} réunion du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) de l'OHI, au cours duquel le HSSC a pris acte des domaines d'intérêt commun entre l'OHI et le CIPC. Par conséquent, un protocole d'accord a été convenu entre le Secrétariat, pour le compte de l'OHI, et le comité exécutif du CIPC. L'objectif du protocole d'accord est essentiellement d'aider à faciliter et à harmoniser la représentation en temps utiles des câbles sous-marins sur les cartes marines et les produits nautiques via des normes et des procédures appropriées et donc de contribuer à la protection de l'infrastructure de câbles sous-marins. Le protocole d'accord encourage également le développement de procédures visant à faciliter la fourniture de données hydrographiques, ou de métadonnées, collectées dans le cadre de la pose des câbles ou d'activités de maintenance, au DCDB de l'OHI et à la GEBCO.

Open Geospatial Consortium (OGC)

45. L'Open Geospatial Consortium (OGC) comprend plus de 500 membres de l'industrie ainsi que des sphères gouvernementales et universitaires déterminés à faire progresser l'interopérabilité des systèmes de technologies de l'information qui traitent des informations géoréférencées. Un protocole d'accord entre l'OHI et l'OGC a été approuvé par les Etats membres de l'OHI en 2016. Ce protocole fournit un cadre fondamental pour la coopération de longue date entre

l'OHI et l'OGC en lien avec les travaux conduits dans le cadre du TC211 de l'ISO sur l'harmonisation de leurs nombreuses normes géographiques et y relatives.

Organisations internationales non-gouvernementales ayant un statut d'observateur auprès de l'OHI

46. La résolution de l'OHI 5/1957 - *Relations de l'OHI avec les autres organisations internationales*, telle qu'amendée, indique que le Comité de direction (à présent le Secrétaire général) doit « examiner, de temps à autre, la liste des organisations internationales non gouvernementales auxquelles l'OHI a accordé le statut d'observateur, afin de déterminer si le maintien de leur statut est nécessaire et souhaitable dans certains cas particuliers ».
47. En plus des organisations internationales non-gouvernementales (OING) avec lesquelles l'OHI a établi des dispositions spécifiques tel que rapporté ci-dessus, les OING suivantes ont été accréditées en tant qu'observateurs auprès de l'OHI au cours de la période considérée :
- Conférence maritime internationale et Baltique (BIMCO) : la BIMCO est la plus grande association internationale de transports maritimes représentant les propriétaires de navires ;
 - Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO) : INTERTANKO représente les propriétaires de navires citernes indépendants et les opérateurs de navires transportant du pétrole, des produits chimiques et du gaz ;
 - Association professionnelle de yachting (PYA) : la PYA est l'organe professionnel pour les équipages de navires et l'industrie des yachts de luxe ;
 - Association internationale des commandants de ports (IHMA) : l'IHMA est l'organe professionnel pour les commandants de ports du monde entier ;
 - Institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST) : l'IMarEST est un organe international dont les membres sont des professionnels du milieu marin opérant dans les domaines de l'ingénierie, de la science ou de la technologie maritimes ;
 - Société hydrographique d'Amérique (THSOA) : la THSOA est composée de membres individuels et corporatifs soutenant les entreprises maritimes, les gouvernements et le secteur universitaire dans le monde en matière d'hydrographie et d'activités connexes ;
 - Conseil mondial des océans (WOC) : le WOC a été créé en tant qu'alliance internationale et interprofessionnelle agissant pour la gestion durable, la science et la protection des océans ;
 - Association des opérateurs de croisière d'expédition arctiques (AECO) : l'AECO est composée des opérateurs de croisières d'expédition opérant dans l'Arctique et d'autres entités ayant des intérêts dans cette industrie.
48. Il y a actuellement 32 OING accréditées en tant qu'observateurs à l'OHI. La plupart des organisations sont activement impliquées dans les activités de l'OHI et fournissent une contribution et un avis précieux. Des relations sont maintenues avec d'autres organisations via une participation conjointe aux réunions d'intérêt commun. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun contact avec une seule organisation, l'Union géographique internationale (UGI).

Elément 1.2 Gestion de l'information

49. L'infrastructure de gestion de l'information du Secrétariat et de l'OHI s'est progressivement développée et améliorée au cours de la période considérée.

50. L'infrastructure informatique continue de reposer sur un membre du personnel dédié à cette tâche et approximativement un tiers du temps d'un adjoint aux directeurs, avec l'assistance et les services de plusieurs prestataires sous contrats.
51. Face à l'évolution des nouveaux besoins, notamment en rapport avec l'adoption d'un environnement d'informations et de données numériques toujours plus complexe, les ressources demeurent limitées pour répondre à toutes les exigences. Ceci nécessite donc un équilibre minutieux et permanent afin d'établir les priorités en fonction des ressources. L'ampleur et la complexité de l'infrastructure informatique de l'OHI ne doit pas être sous-estimée, car elle assure l'archivage important des documents de référence, et un site web complet et dynamique incluant les applications en ligne suivantes : un système d'inscription aux réunions, le catalogue des ENC de l'OHI, le catalogue des cartes INT, un dictionnaire hydrographique en ligne, la base de données des parties prenantes, une base de données des codes des producteurs de la S-62 et un index des cartes de la GEBCO téléchargeables.
52. Plusieurs services web en ligne ont été introduits à l'appui de l'environnement informatique mobile pour les membres du personnel seniors qui sont appelés à voyager fréquemment. Ceux-ci incluent des services de messagerie et un accès sécurisé aux services du réseau interne du Secrétariat.
53. A la suite de l'audit de l'infrastructure informatique du BHI, qui a été effectué fin 2014, un plan d'action a été élaboré afin d'améliorer encore l'infrastructure informatique incluant la révision des contrats d'entretien et la rationalisation de l'architecture des serveurs. Un nouvel environnement de sauvegarde dédié pour les stations de travail et les serveurs internes a été créé, et de nouveaux points d'accès Wifi ont été ajoutés afin d'améliorer la couverture dans les locaux du Secrétariat. La possibilité de diffuser en flux le contenu vidéo projeté pendant des réunions ayant lieu dans la salle de conférences du Secrétariat a été ajoutée afin de permettre la visualisation à distance pendant certaines réunions. L'infrastructure du serveur de messagerie a été améliorée et les applications de serveur web externes ont été déplacées vers un nouveau fournisseur de services.
54. Les travaux de deux fonctionnaires détachés par le Japon et la République de Corée ont permis la mise en œuvre de plusieurs importantes capacités qui n'auraient pas pu l'être autrement, dans le cadre des ressources existantes ; ceux-ci incluent un environnement SIG pour capturer, tenir à jour et afficher les informations géographiques, un système d'inscription en ligne pour les réunions et une base de registres de la S-100 de seconde génération. Au cours de cette période, un fonctionnaire péruvien en détachement a joué un rôle déterminant pour la rationalisation du dictionnaire en ligne de l'OHI.
55. Un système de gestion des documents numériques de remplacement a été mis en place en 2013 pour le traitement, la gestion et le stockage de la documentation et de la correspondance du Secrétariat. Ceci a facilité la gestion du volume de documents croissant qui doit être traité.
56. Il subsiste un certain nombre de documents qui devraient être fournis dans les deux langues officielles mais qui ne le sont pas parce qu'ils dépassent la capacité des deux traducteurs à temps complet pour le français, même avec l'ajout d'un soutien contractuel limité.

Elément 1.3 Relations publiques

Relations avec le gouvernement de Monaco

57. Le suivi des relations entretenues avec le gouvernement de Monaco et avec le corps diplomatique accrédité à Monaco est actuellement inclus dans le programme de travail de l'OHI, au sein de l'élément 1.3 – *Relations publiques*. Dans le prochain programme de travail,

ces relations seront incluses dans l'élément qui couvre les relations avec les gouvernements et les organisations internationales.

58. Les communications avec le gouvernement de Monaco, en particulier avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, ont été régulières et productives tout au long de la période considérée. Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, lui-même mis à rude épreuve pour faire face à une très lourde charge, a pris à son compte la charge supplémentaire que constitue le traitement des nombreuses actions rendues nécessaires par l'entrée en vigueur des révisions à la Convention relative à l'OHI, telles l'information officielle de tous les Etats membres, l'information des NU sur les changements à la Convention et les ajustements nécessaires à l'Accord de siège, ainsi qu'à la reconnaissance réciproque entre les gouvernements de Monaco et de la France, du statut de l'Organisation et du Secrétariat.
59. Son Excellence Madame Isabelle Picco, représentante permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies, a apporté un soutien particulièrement appréciable au président (à présent Secrétaire général) lors de sa participation aux réunions au siège des NU.

Journée mondiale de l'hydrographie

60. La Journée mondiale de l'hydrographie a été célébrée chaque année au cours de la période considérée. Le Secrétariat a organisé différents événements à Monaco, conjointement avec *Monacology*, un événement basé sur les sciences marines qui vise à sensibiliser davantage les enfants à l'environnement et au développement durable. Le Secrétariat a été honoré par la présence de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II à plusieurs événements liés à la Journée mondiale de l'hydrographie.

Autres activités de promotion

61. Le Secrétariat a tenu un registre des principales activités de l'OHI dans la publication mensuelle que constitue le bulletin HI et a également fait paraître un article trimestriel dans le journal *Hydro International*.
62. Des forums spécifiques des parties prenantes de l'OHI ont été tenus conjointement avec les réunions suivantes :
- 4^{ème} réunion du HSSC, Taunton, Royaume-Uni, septembre 2012 ;
 - 4^{ème} réunion du MSDIWG, Copenhague, Danemark, février 2013 ;
 - 5^{ème} réunion du MSDIWG, Silver Spring, Maryland, Etats-Unis, février 2014 ;
 - 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5), Monaco, octobre 2014 ;
 - 6^{ème} réunion du MSDIWG, Londres, Royaume-Uni, mars 2015 ;
 - 7^{ème} conférence internationale sur les levés à haute résolution dans des eaux peu profondes (*Shallow Survey 2015*), Plymouth, Royaume-Uni, septembre 2015 ;
 - 7^{ème} réunion du HSSC, Busan, République de Corée, novembre 2015 ;
 - 7^{ème} réunion du MSDIWG, Tokyo, Japon, janvier 2016.
63. En outre, des sessions des parties prenantes dirigées par l'OHI ont été incluses dans les événements suivants organisés par des organisations partenaires :
- Conférence de The Hydrographic Society UK - *Digital Hydrography on the Maritime Web / Embracing the Challenges and Opportunities*, à Southampton, Royaume-Uni, en octobre 2013 ;
 - Hydro14, Aberdeen, Royaume-Uni, octobre 2014 ;
 - Hydro15, Le Cap, Afrique du Sud, novembre 2015.

Elément 1.4 Programme de travail & budget, plan stratégique et suivi des performances

64. Cet élément du programme de travail concerne l'exécution du programme de travail de l'OHI, les futures structure et organisation de l'OHI et sa capacité à répondre aux besoins futurs.

Situation financière

65. Comme indiqué dans le rapport financier, les finances de l'Organisation demeurent saines. Le Secrétariat a poursuivi une approche conservatrice pour son budget et a étroitement suivi ses dépenses, réalisant plusieurs ajustements, au cours de la période prise en compte, lesquels ont permis de minimiser les dépenses, comme par exemple la renégociation de plusieurs assurances et contrats de maintenance, ainsi que l'incorporation dans le Règlement du personnel révisé d'une réduction dans les indemnités de voyage, en conformité avec d'autres organisations comparables. Le rapport sur les finances de l'Organisation est soumis séparément en vue d'être examiné par l'Assemblée (cf. document de l'Assemblée A.1/F/01).

Règlement du personnel

66. L'adoption par les Etats membres d'une nouvelle édition du Règlement du personnel en 2016 a marqué la fin d'un long processus de révision qui devait initialement être effectué par un groupe de travail composé des Etats membres. Après plus de sept ans de progrès très limités, et comme convenu par la CHIE-5, la tâche a été menée à bien par le Secrétariat en 2015, sous la supervision du groupe de travail. La nouvelle édition du Règlement du personnel est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Gestion du programme, suivi des performances et évaluation des risques

67. Les processus de gestion du programme, de suivi des performances et d'évaluation des risques décrits dans l'édition actuelle du plan stratégique ont été difficiles à mettre en œuvre de façon concrète. Ceci a été régulièrement signalé aux Etats membres et a conduit à la décision de la CHIE-5 que le Comité de direction augmente la fréquence des rapports en collectant et en compilant des comptes rendus semestriels de l'ensemble des organes de l'OHI et associés. Toutefois, ceci n'a pas changé grand-chose au problème initial d'obtenir les données nécessaires des différents organes de l'OHI, notamment l'obtention des rapports des présidents des commissions hydrographiques régionales (CHR).
68. L'annexe A fournit les valeurs des indicateurs de performance stratégique pour la période 2012-2015. Au moment de sa rédaction, les valeurs pour 2016 n'étaient pas disponibles.
69. Il résulte des éléments qui précèdent et d'autres facteurs visant à minimiser la charge de travail de tous les participants, que le Secrétariat a sollicité et pris en compte les contributions des Etats membres, de l'IRCC et du HSSC eu égard au plan stratégique actuel et aux mécanismes de comptes rendus associés. EN conséquence, le Secrétariat propose un certain nombre de changements au plan stratégique adopté en 2009 afin de rendre le processus de gestion du programme, de suivi des performances et d'évaluation des risques plus concret et plus facile à mettre en œuvre à l'avenir (cf. document de l'Assemblée A.1/WP1/03).
70. Outre plusieurs amendements rédactionnels qui reflètent la Convention révisée, un certain nombre de nouveaux sujets incluant *l'économie bleue, l'environnement de données libres, les initiatives participatives et la préparation et les interventions en cas de catastrophe* ont été introduits dans le plan stratégique révisé. La description de la mise en œuvre des indicateurs de performance a été clarifiée. La description du cadre de gestion des risques a été généralisée et l'exemple spécifique relatif à l'analyse des risques fourni dans l'annexe A du plan stratégique, adopté par la Conférence HI de 2009, a été supprimé. Une analyse des risques actualisée pour 2017, basée sur la méthodologie décrite dans le plan stratégique est soumise séparément à

l'examen de l'Assemblée, à l'appui du programme de travail triennal proposé pour la période 2018-2020 (cf. document de l'Assemblée A.1/WP1/02).

71. Le Secrétariat propose également un certain nombre de révisions à la résolution de l'OHI 12/2002 – *Cycle de planification*, afin de refléter les exigences de planification et de compte rendu ainsi que le calendrier qui résulte des dispositions modifiées dans le cadre de la Convention révisée et de l'établissement du Conseil. La version approuvée par l'EIHC-4 comprend deux cycles portant respectivement sur la tenue à jour du plan stratégique et la préparation du programme de travail triennal. Afin de faciliter la mise en œuvre du processus, le texte révisé propose d'affiner et de réorganiser les dispositions selon deux cycles portant respectivement sur les années d'Assemblée, d'une part, et les années hors Assemblée, d'autre part (cf. document de l'Assemblée A.1/WP1/04).

Élément 1.5 Gestion du Secrétariat

72. Cet élément couvre la fourniture d'un éventail de services de secrétariat et d'autres services requis par les Etats membres et les organisations parties prenantes concernées.

Effectif

73. Durant la majeure partie de la période prise en compte, le Secrétariat était composé de 19 membres du personnel, complétés par trois fonctionnaires détachés par les Etats membres pour travailler sur des projets spécifiques dépassant les ressources du Secrétariat. Un autre poste permanent a été créé en 2016, conformément au budget approuvé, le poste de chargé du soutien des normes techniques, en rapport avec la mise en œuvre du programme 2.

Fonctionnaires détachés

74. Un fonctionnaire de l'agence hydrographique et océanographique de Corée et un fonctionnaire du département hydrographique et océanographique de la garde côtière du Japon ont été détachés au Secrétariat tout au long de la période. Le fonctionnaire coréen a été remplacé chaque année tandis que le fonctionnaire japonais a été détaché pour de plus longues périodes comprises entre deux et trois ans. Les détachements plus longs sont moins dérangeants à la fois pour le personnel concerné et pour le personnel du Secrétariat. Un fonctionnaire de la direction de l'hydrographie et de la navigation du Pérou a été détaché au Secrétariat de mars 2015 à décembre 2016.

Départs en retraites

75. Plusieurs membres du Secrétariat de longue date ont pris leur retraite au cours de la période prise en compte. M^{me} Pascale Bouzanquet, traductrice pour le français, entrée au Secrétariat en 1989, a pris sa retraite fin août 2015 et a été remplacée par M^{me} Perrine Brieda, traductrice pour le français. L'adjoint aux directeurs Michel Huet a pris sa retraite en juin 2014 après 24 ans de service et a été remplacé par l'adjoint aux directeurs Yves Guillam, auparavant au service hydrographique français (SHOM). M^{me} Barbara Williams, chef du service du courrier, entrée au Secrétariat en 1979, a pris sa retraite fin avril 2016. M^{me} Lorène Chavagnas a rejoint le personnel administratif lors du départ en retraite de M^{me} Williams.

Charge de travail

76. Les principales tâches du personnel administratif du Secrétariat concernent la gestion et la production des documents de l'OHI. Le Secrétariat a continué de traduire les documents importants en français et en espagnol grâce à son personnel de traduction qui a été principalement employé à la traduction des lettres circulaires et de la correspondance du Secrétariat. Le volume de traduction continue d'augmenter, notamment en raison de la

complexité technique de certaines des traductions requises et de la nécessité de restituer ces textes avec un haut niveau de fidélité. Ceci a laissé peu d'opportunités pour rattraper le retard des publications de l'OHI en vigueur qui restent en attente de traduction en français et en espagnol, au-delà de la tenue à jour des publications qui ont déjà été traduites.

77. La charge de travail du président, des directeurs et des adjoints aux directeurs est restée très élevée tout au long de la période considérée. Ceci résulte de la combinaison de plusieurs facteurs dont l'augmentation des demandes administratives et de comptes rendus, de plus hauts niveaux de liaison avec d'autres organisations internationales et groupes de parties prenantes, et un nombre de réunions et de visites déjà élevé impliquant le personnel du Secrétariat. En conséquence, le personnel senior travaille à la limite de ses capacités.

Besoin de personnel permanent supplémentaire au sein du Secrétariat

78. Compte tenu de la charge de travail très importante qui pèse sur le personnel senior du Secrétariat, il faudra envisager, au cours de la période 2018-2020 d'accroître le nombre d'employés recrutés sur le plan local au sein du Secrétariat de deux employés au moins, notamment si des crédits sont disponibles suite à l'adhésion de nouveaux Etats membres qui rejoindraient l'Organisation.
79. L'introduction d'une session annuelle du Conseil, la fréquence plus importante des réunions des CHR, l'augmentation de l'activité du rôle de représentation du Secrétaire général et des Directeurs ainsi que les responsabilités en matière de planification, de comptes rendus et d'analyse des risques qui incombent au Secrétaire général mettent en évidence la nécessité de recruter sur le plan local un membre du personnel d'encadrement supplémentaire qui serait chef de cabinet et assistant du Secrétaire général.
80. La question de la capacité du Secrétariat d'assurer un soutien administratif complet au programme de renforcement des capacités de l'OHI et au comité international sur les normes de compétence (IBSC) a régulièrement été soulevée par les organes concernés et le recours à du personnel supplémentaire a été approuvé dans son principe par l'IRCC. Le recrutement d'un assistant administratif expérimenté à l'appui des tâches de secrétariat, de rédaction des comptes rendus et d'autres tâches administratives liées aux activités du CB et de l'IBSC est justifié.

Élément 1.6 Conférences hydrographiques internationales ou Assemblées futures

81. La 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5) s'est tenue à Monaco, du 6 au 10 octobre 2014. A la suite de l'entrée en vigueur de la Convention relative à l'OHI révisée, le 8 novembre 2016, la planification de la XIX^{ème} Conférence hydrographique internationale a été ajustée pour permettre à la première session de l'Assemblée de l'OHI de se dérouler aux mêmes dates et lieu que ceux auparavant prévus pour la Conférence.

Actions requises de l'Assemblée

82. L'Assemblée est invitée à :
- a) **prendre bonne note** du rapport sur l'exécution du programme 1 ;
 - b) **approuver** les révisions proposées à la résolution de l'OHI 12/2002 – *Cycle de planification* ;
 - c) **approuver** les révisions proposées au plan stratégique de l'OHI ;
 - d) **prendre bonne note** de la demande visant à accroître le personnel permanent du Secrétariat, dès que les finances le permettront.

Rapport sur les indicateurs de performance stratégiques– 2012-2015

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 1	Nombre et pourcentage d'Etats côtiers assurant une couverture en ENC directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie.	GT WEND via les CHR	Aucune information pertinente disponible au Secrétariat	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du BHI : ~60%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du BHI : ~64%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du BHI : ~66%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>
SPI 2	Croissance de la couverture mondiale en ENC, telle qu'indiquée dans le catalogue en ligne de l'OHI, par rapport au trou existant dans la couverture appropriée (telle que définie par OMI/NAV) à partir du jalon du 1 ^{er} août 2008.	GT WEND et catalogue en ligne de l'OHI sur la couverture ENC	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 88% Grande échelle : 95%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 90% Grande échelle : 96%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 91% Grande échelle : 97%	Petite échelle : ~ 100% Moyenne échelle : 92% Grande échelle : 97%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 3	Pourcentage d'Etats côtiers qui fournissent des services hydrographiques, directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie, classés selon les phases du CB définies par la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités	CBSC via les CHR	Aucune information pertinente n'était disponible au Secrétariat	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>			
SPI 4	Pourcentage de demandes de CB « acceptables » qui sont prévues. (Pourcentage de demandes de CB qui ont été approuvées)	CBSC	97%	75%	97%	93%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>
SPI 4 bis	Pourcentage de demandes de CB prévues qui sont ultérieurement honorées	CBSC	73%	86%	82%	79%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 5	<p>Nombre de normes publiées (incluant les nouvelles éditions), par catégorie¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> -normes hydrographiques pour améliorer la sécurité de la navigation en mer, -protection de l'environnement marin, -sécurité maritime, -développement économique. 	HSSC	<p>9</p> <p><i>Sécurité de la navigation : 8</i></p> <p><i>Protection de l'environnement marin : 1</i></p> <p><i>Sécurité maritime : 0</i></p> <p><i>Développement économique : 1</i></p>	<p>4</p> <p><i>Sécurité de la navigation : 2</i></p> <p><i>Protection de l'environnement marin : 2</i></p> <p><i>Sécurité maritime : 0</i></p> <p><i>Développement économique : 1</i></p>	<p>5</p> <p><i>Sécurité de la navigation : 4</i></p> <p><i>Protection de l'environnement marin : 0</i></p> <p><i>Sécurité maritime : 0</i></p> <p><i>Développement économique : 1</i></p>	<p>4</p> <p><i>Sécurité de la navigation : 4</i></p> <p><i>Protection de l'environnement marin : 0</i></p> <p><i>Sécurité maritime : 0</i></p> <p><i>Développement économique : 0</i></p>	<p><i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i></p>
SPI 6	<p>Nombre de nouveaux EM potentiels de l'OHI (ayant démarré le processus d'adhésion) par rapport au nombre d'EM de l'OMI qui ne font pas partie de l'OHI.</p>	Secrétariat via le gouvernement de Monaco	<p>8 / 89</p> <p><i>Nombre d'EM de l'OMI : 170</i></p> <p><i>Nombre d'EM de l'OHI : 81</i></p>	<p>7 / 88</p> <p><i>Nombre d'EM de l'OMI : 170</i></p> <p><i>Nombre d'EM de l'OHI : 82</i></p>	<p>7 / 88</p> <p><i>Nombre d'EM de l'OMI : 170</i></p> <p><i>Nombre d'EM de l'OHI : 82</i></p>	<p>8 / 86</p> <p><i>Nombre d'EM de l'OMI : 171</i></p> <p><i>Nombre d'EM de l'OHI : 85</i></p>	<p><i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i></p>

¹ Les versions des normes rédigées à l'origine en anglais, qui ont ensuite été publiées dans d'autres langues, ne sont pas prises en compte.

No PI	Désignation	Source	Situation au 31 déc. 2012	Situation au 31 déc. 2013	Situation au 31 déc. 2014	Situation au 31 déc. 2015	Situation au 31 déc. 2016
SPI 7	Accroissement de la participation / l'adhésion aux CHR	IRCC via les CHR	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 91% Participation des Etats non membres : 47%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 83% Participation des Etats non membres : 25%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 75% Participation des Etats non membres : 29%	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR Estimation du Secrétariat : Participation des EM : 84% Participation des Etats non membres : 60%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>
SPI 8	Pourcentage de schémas (production) ENC disponibles/acceptés	GT WEND via les CHR ou les groupes de travail sur la coordination cartographique internationale (ICCWG)	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR	Aucune information pertinente n'a été fournie par les CHR	Estimation du Secrétariat pour UB1, 2 et 3 sur la base de la couverture existante : ~80%	Estimation du Secrétariat pour UB1, 2 et 3 sur la base de la couverture existante : ~82%	<i>Information non disponible lors de la compilation du présent rapport (janvier 2017)</i>